

ACCORDS INTERNATIONAUX MULTILATÉRAUX

Accord de coopération commerciale et économique entre le Gouvernement du Canada et les Gouvernements des Etats membres du Marché commun des Caraïbes

Kingston, le 20 janvier 1979
En vigueur le 23 avril 1979

Protocole modifiant la Convention internationale concernant les pêcheries hauturières de l'Océan Pacifique Nord

Fait à Tokyo, le 25 avril 1978
Échange des Instruments de ratification le 15 février 1979
En vigueur le 15 février 1979

Amendements à la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, 1972

Adoptés à Londres, le 12 octobre 1978
L'Instrument d'acceptation du Canada déposé le 27 février 1979

Convention de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT)

Fait à Londres, le 3 septembre 1976
Signée par le Canada le 14 mai 1979

Protocoles portant la cinquième prorogation de la Convention sur le commerce du blé et de la Convention relative à l'aide alimentaire constituant l'Accord international sur le blé de 1971

Fait à Washington, le 25 avril 1979
Signé par le Canada le 15 mai 1979
L'Instrument de ratification déposé le 15 juin 1979
En vigueur le 23 juin 1979 pour toutes les dispositions de la Convention autres que les articles 3 à 9 inclusivement et 21, et le 1er juillet 1979 pour les articles 3 à 9 inclusivement et article 21 de la Convention

Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications du Service mobile aéronautique (R) Genève, 1978

Fait à Genève, le 5 mars 1978

L'Instrument d'approbation du Canada déposé le 10 juillet 1979

Convention sur l'Institut inter-américain de la coopération pour l'agriculture

Signé à Washington, le 6 mars 1979
L'Instrument de ratification du Canada déposé le 11 juillet 1979

Convention relative à la marine marchande de la Communauté britannique

Fait à Londres, le 10 décembre 1931
En vigueur le 10 décembre 1931
Note canadienne de retrait datée le 20 octobre 1978 avec effet le 20 octobre 1979

Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Fait à New York, le 19 décembre 1966
En vigueur le 23 mars 1976
L'Instrument d'adhésion du Canada déposé le 19 mai 1976
En vigueur pour le Canada le 19 août 1976

La Déclaration suivante par le Gouvernement du Canada en vertu de l'article 41 du Pacte a été déposé le 29 octobre 1979

DÉCLARATION

«Le gouvernement du Canada déclare, en vertu de l'article 41 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qu'il reconnaît la compétence du Comité des droits de l'homme des Nations Unies visé à l'article 28 dudit Pacte pour recevoir et examiner des communications présentées par un autre Etat partie pourvu que cet Etat partie ait, pas moins de douze mois avant de présenter une communication concernant le Canada, fait une déclaration en vertu de l'article 41 reconnaissant la compétence du Comité pour recevoir et examiner des communications qui le concernent.»